



## **Risques psychologiques subis par les migrantes avant, pendant et après le parcours migratoire**

*Altay Manço*

© Une analyse de l'[IRFAM](#) – Liège, 2022 – n°14

Depuis au moins deux décennies, les observations démographiques montrent l'accélération et la féminisation des mouvements migratoires à travers le monde. On note également une grande diversification des mobilités internationales (migrations régulières ou non, désirées ou non, préparées ou précipitées, dans un cadre familial ou non, etc.), dépendamment des causes des migrations (liées aux opportunités économiques, au changement climatique, aux guerres...). Si les migrations ont souvent des conséquences positives (Manço et coll., 2017) comme, l'épanouissement socioculturel et l'enrichissement économique des populations concernées (migrantes, accueillantes et du pays d'origine), nombreuses recherches documentent les risques physiques et psychologiques des migrations, en particulier pour les femmes.

### **L'ascenseur comme métaphore des migrations**

Certes, des hommes subissent également les effets néfastes des migrations, mais la situation des femmes immigrées — jeunes pour une large part — demande attention, étant donné le poids des discriminations croisées et des risques qui leur sont spécifiques. La présente analyse est focalisée précisément sur cette dimension et comporte des comparaisons avec les situations éprouvées par les hommes.

Discutons, pour commencer, des risques et des opportunités liés à quatre axes, parmi les plus importants, qui participent à la construction de l'existence humaine : la famille, l'éducation, le travail et, enfin, la migration. Notre proposition est de représenter chacun de ces axes comme un ascenseur qui permet aux utilisateurs de « monter » ou de « descendre » d'étages, en fonction des objectifs qu'ils se sont appropriés. Dans cette analogie, savoir quel ascenseur prendre, quel bouton actionner, quand en sortir... devient une compétence stratégique à acquérir et à cultiver, permettant, tant aux femmes qu'aux hommes, de façonner leur destinée, ainsi que de ceux qui dépendent d'eux. Les programmes d'éducation scolaire ou permanente, de formation socioprofessionnelle et d'accompagnement psychosocial ne suivent-ils pas ce type de logiques d'orientation et de capacitation ?

Prenons la famille. N'est-elle pas un foyer de liens qui, dans des circonstances favorables, installe le sentiment de confiance en chacun de nous ? Elle est constituée par l'union de

personnes et accueille l'enfant. Lieu de transmissions, elle est la garante des traditions. En revanche, quand le contexte est défavorable, la famille peut devenir un lieu d'exclusion, de non-respect, voire de violences, un obstacle à l'épanouissement de l'être. N'est-ce pas similaire pour l'éducation? Son rôle principal est instruire, former et informer, ainsi qu'attester par la diplomation les savoirs, les savoir-être et les savoir-faire acquis. Mais il arrive qu'elle soit également un lieu de discrimination et de violence institutionnelle. Tout comme le travail peut être un espace d'exploitation, alors que son rôle annoncé est de doter les travailleurs d'un cadre de production renforçant leurs compétences, et de leur octroyer une identité positive, ainsi que, bien sûr, des moyens de subsistance sur lesquels est basée leur autonomie. Enfin, la migration est également un ascenseur qui permet d'élever les personnes vers de nouveaux environnements davantage propices à leur développement, sécurité et liberté que les espaces quittés. Nous savons pourtant que les migrations engendrent bien des tensions et violences. Elles recèlent de nombreux dangers physiques, psychologiques et sociaux qui guettent les immigrants. Dans les [récits d'exil](#), tout se passe comme si quand les autres ascenseurs sont en panne, les usagers se tournent avec précipitation vers la migration. Souvent à n'importe quelle condition.

## **Risques subis par les femmes avant, pendant et après la migration**

Selon les Nations Unies, les demandeurs d'asile et les migrants sans papiers, en particulier femmes et/ou mineurs, sont considérés comme exposés à un risque élevé de victimisation, et notamment de victimisation sexuelle. Les recherches sur la violence perpétrée à l'encontre des migrantes et migrants ont montré la cooccurrence fréquente d'agressions sexuelles avec d'autres formes de violences physiques et socio-économiques (Keygnaert et coll., 2012). Ainsi, selon diverses organisations humanitaires comme Médecins Sans Frontières, les migrantes sont violées et exploitées sexuellement pendant la migration, ainsi qu'aux postes frontières, entre autres, dans de nombreux pays africains. Le plus souvent, les services d'ordre des pays en question, ainsi que les gangs de passeurs, en sont les responsables. Ces violences restent souvent impunies, et peuvent avoir des répercussions graves et durables sur la santé ou le bien-être des victimes, ainsi que sur leur participation à la société d'accueil (Scott et coll., 2013), d'autant plus que les victimes n'ont pas accès aux soins de santé locaux et dépendent du soutien médical et social de quelques ONG, en cas de victimisation (van den Aemele et coll., 2013).

D'après la recherche de Keygnaert et coll. (2014), la moitié des transmigrantes qui tentent de rejoindre l'Europe en passant par le nord-ouest de l'Afrique ont subi des violences sexuelles de divers types (harcèlement, abus, viols, exploitation, torture), en plus de violences physiques, et autres mauvais traitements ou menaces. Dans certains cas, les migrants sont également contraints d'assister aux violences subies par leurs proches, ce qui est tout aussi traumatisant. Le fait que de nombreuses migrantes ont déjà été victimes de violences sexuelles dans leur pays d'origine, et que ces agressions contribuent pour certaines à la décision de migrer constitue, en outre, un facteur aggravant le traumatisme

vécu (Freedman, 2012). Selon Keygnaert et coll. (2014), les facteurs principaux qui contribuent à augmenter ces risques sont politiques : faible statut juridique des migrants, absence d'une protection d'État sur les routes empruntées par les migrations et les lieux où sont installés les migrants, absence de sanctions à l'égard des personnes responsables de ces violences, etc. L'omniprésence des agressions à caractère sexuel au sein de la migration subsaharienne conduit, dans ce contexte, à une « normalisation » de la violence sexuelle, ainsi que d'autres formes de violence.

Les troubles psychologiques principaux des migrantes victimes d'agressions relèvent de l'attachement, de l'anxiété, de la dépression, du sommeil, de l'alimentation et parfois de formes d'agressivité envers soi (Anaut, 2002). En phase aiguë, l'état de stress génère des problèmes de concentration, d'humeur, de somnolence, de désengagement relationnel, jusqu'au sentiment de ne plus être attaché à la réalité et de constamment revivre les événements traumatisants. La persistance des symptômes détermine l'identification d'un état de stress post-traumatique. En Europe, les migrants, et surtout les réfugiés, sont plus enclins à subir cet état que les natifs. Les recherches observent, en effet, un taux élevé de dépression, d'anxiété et de stress post-traumatiques chez les jeunes réfugiés, dont les symptômes risquent de devenir chroniques (Unterhitzberg et coll., 2015).

Même si chaque parcours est singulier, une chose rassemble les exilés hommes et femmes, c'est la rupture de liens et de repères (Szikra et coll., 2019). Pour comprendre l'impact de ces parcours sur la santé mentale, il faut considérer les causes prémigratoires du départ, la phase migratoire proprement dite, mais aussi les conditions post-migratoires d'accueil et de protection (Manço et coll., 2006). Selon Renard et coll. (2006), les troubles psychosociaux des migrants récemment arrivés se renforcent lors du processus post-migratoire. L'accueil impacte fortement les jeunes migrants et migrantes, avec des taux élevés de dépression sévère, associée, pour certains, à un statut d'asile non résolu, ainsi qu'à des difficultés financières et existentielles (Heptinstall et coll., 2004). Il existe peu de différences genrées, si ce n'est davantage de troubles comportementaux chez les hommes et d'introversion chez les femmes. Pour Baubet et Moro (2013), il faut rendre les conditions d'accueil plus appropriées pour éviter l'augmentation des troubles psychosociaux, ces efforts bénéficiant tant aux intéressés qu'à la société d'accueil.

## **La famille comme vecteur de migration**

Les violences subies par les femmes avant, pendant et après les migrations ne sont pas toujours l'œuvre de personnes ou de contextes étrangers à leur famille. Des phénomènes comme les regroupements familiaux plus ou moins consentis (époux ou épouses rejoignant en immigration leurs familles, enfants ou collatéraux rejoignant leurs parents...), les mariages « arrangés », les divorces et les séparations forçant à la monoparentalité, la polygamie, ainsi que plus récemment les « cybermariages » constituent aussi des situations risquées tant pour les personnes migrantes que les familles qu'elles rejoignent. De plus, ces pratiques plus ou moins occultes ne sont pas clairement identifiées par les appareils judiciaires ou statistiques des pays européens. Ainsi, la Commission nationale consultative française des droits de l'Homme estimait, en 2010, qu'il y avait entre 16 000 et 20 000 familles polygames dans l'Hexagone, soit 180 000 personnes concernées, résidant en France. En

outre, durant la décennie 2010, seulement une quinzaine cas de mariages forcés sont traités annuellement par la justice française, alors que, selon [Amnesty International](#), pas moins de 70 000 jeunes femmes françaises issues de l'immigration seraient potentiellement menacées d'être mariées de force.

Une des communautés immigrées les plus étudiées en cette matière est la population turque d'Europe (Manço, 2019) : on y constate environ 90 % de mariages homogames, dont trois quarts de mariages avec une personne venant de Turquie, pour moitié un membre de la famille élargie. Selon Manço et Tas (2020), les femmes turques arrivées en Belgique à la suite d'un mariage avec une personne turque installée dans ce pays souffrent près de deux fois plus de troubles de l'humeur que leurs homologues masculins. Cette prévalence est de trois fois plus pour les troubles psychosomatiques. On peut lier ce constat au contexte d'installation de ces femmes en Belgique : neuf sur dix sont demandeuses d'emploi, sans revenus personnels et ne parlant pas une des langues du pays, soit un taux très largement supérieur aux mêmes données considérées pour leurs homologues hommes. La grande majorité de ces migrantes sont installées au domicile de leurs beaux-parents, en dépendent entièrement et vivent des conflits avec leur entourage familial immédiat, sans pouvoir s'en séparer, dans la mesure où la légalité de leur séjour en Belgique y est liée. Comme on peut le constater, ces diverses stratégies matrimoniales, plus ou moins encouragées par les communautés immigrées, dans des contextes qui limitent les migrations vers l'UE, engendrent un fonctionnement favorisant l'effacement de la volonté individuelle des primo-arrivants (hommes et femmes), et la primauté donnée au renforcement de la collectivité immigrée (répondre aux besoins de la belle-famille, voire de la communauté immigrée plus globalement). On assiste alors à une forme d'objectivation de la femme/de l'homme immigré par mariage, dont on compte sur le dévouement à la collectivité de sa belle-famille. Par ailleurs, les jeunes femmes nées en Europe de parents immigrés souffrent également, au sein de certaines communautés, de pressions concernant leur choix de vie et de compagne. Certaines familles en contexte de minorité accordent une grande importance à la transmission culturelle au travers de mariages avec des personnes du même groupe culturel. Ce qui se traduit, entre autres, par diverses formes de pressions concernant la sexualité, la mobilité et la tenue des filles, ainsi que leur formation et accès à l'emploi (Manço, 2002).

## **Insertion : vulnérabilités et discriminations qui justifient des dispositifs spécifiques aux migrantes**

Si les rapports à propos de l'insertion professionnelle des migrants résidents dans l'UE soulignent le caractère discriminatoire du marché de l'emploi, dans cet ensemble, la situation des femmes immigrées ou issues de l'immigration apparaît comme encore plus préoccupante (Manço, 2021). La ségrégation dont les femmes d'origine étrangère font l'objet est fondée sur les perceptions des acteurs du marché du travail selon lesquels des travailleuses ayant une appartenance réelle ou supposée à certaines ethnies auraient une productivité moindre. Ces perceptions engendrent *in fine* la massification de ces travailleuses dans certains secteurs périphériques. UNIA, dans son rapport 2017, met en lumière des discriminations persistantes dans tous les secteurs d'emploi, la moitié des

plaintes concernant le secteur marchand. Il est remarquable que, de manière cumulée, la moitié des motifs des discriminations connues des services juridiques pointe des questions ethnoculturelles et de genre. Par ailleurs, les travailleuses d'origine étrangère peuvent cumuler plusieurs facteurs d'exclusion et se trouver à leur intersection (afrodescendantes, jeunes, musulmanes...). En conséquence, les personnes d'origine étrangère et, plus spécifiquement les femmes issues de pays en développement, sont proportionnellement moins représentées parmi les actifs occupés sur le marché de l'emploi de l'UE (Eurostat, 2016). En Belgique, par exemple, le monitoring socio-économique publié, depuis 2013, par le ministère de l'Emploi, indique que le taux de chômage est trois fois plus élevé pour les personnes issues d'États candidats à l'UE (pays balkaniques, Turquie) et du Maghreb par rapport à la moyenne belge. Le faible taux d'emploi des femmes d'origine étrangère est également souligné dans ces observations répétitives. Il s'élève à 42 %, soit 13 points de moins que celui des hommes d'origine étrangère. En effet, les femmes seules en charge de famille, les primo-arrivantes, les immigrées par mariage, entre autres, sont les catégories de personnes parmi les plus susceptibles d'être exclues des emplois typiques et être captives des secteurs ethnostratifiés, voire être exploitées par des réseaux de travail infralégal (Franssen et coll., 2014). Dans l'UE, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être recensées comme étant non en emploi ou formation : en 2015, parmi les 15-29 ans, ce taux atteignait 17 % des femmes contre 13 % des hommes (Parlement européen, 2016). Or, Roller (2012) souligne que *« l'une des premières politiques de l'Union en faveur de l'accès à l'emploi pour les primo-arrivants est la directive 2000/43/CE qui a pour but de défendre l'égalité de traitement sans distinction de religion, de sexe ou d'origine ethnique des travailleurs de l'UE ou en provenance de pays tiers »*. Aussi, des dispositifs sont mis en avant dans l'ensemble de l'Union, depuis de nombreuses années, afin de prévenir ou de dépasser les situations d'exclusion que vivent les immigrées sur le marché du travail (Ouali, 2012), même s'ils sont loin de répondre aux besoins tant en qualité qu'en quantité : certains obstacles (garde des enfants des travailleuses du « care » en dehors des heures de bureau, difficultés de déplacement vers les lieux de travail, non-articulation des formations professionnelles et en langue aux attentes des entreprises...) persistent obstinément et renforcent les effets des discriminations systémiques subies par les femmes immigrées (Manço, 2021).

## Conclusion générale

La présente analyse égraine les risques subis par les femmes avant, pendant et après leur migration vers l'Europe. Ils sont nombreux, graves et de natures différentes, selon les phases concernées.

Il apparaît que nombreux sont les facteurs qui poussent les femmes à abandonner leur région d'origine : les difficultés de subvenir aux besoins primaires de leur famille, les questions de sécurité qui s'imposent à cause des guerres, la violence envers les femmes au sein de la famille ou de la société, l'absence de possibilité d'éducation pour soi et ses enfants... en un mot une aspiration à des conditions de vie dignes.

D'un autre côté, le mode de vie consumériste occidentale diffusée par tous les moyens médiatiques constitue un facteur d'appel, telle une réponse à ces aspirations. Mais l'illusion fait rapidement jour : la migration contrariée par, entre autres, les politiques de l'UE met ces

candidates à l'émigration devant de nombreux dangers importants énumérés dans l'article. La seule réponse possible à cette violence est politique : l'organisation de canaux légaux d'immigration vers l'Europe et la préparation des candidats en fonction des besoins de main-d'œuvre (qui sont nombreux), dans le respect de l'intégrité des familles concernées par l'immigration. Seule une telle organisation internationale se montrera réellement bénéfique tant pour les pays d'accueil que les migrants et migrantes, ainsi que leurs régions d'origine.

Par ailleurs, il convient de remarquer que les contextes de subsistance dans lesquels évoluent les familles renforcent les mécanismes de discrimination et de violences diverses envers les femmes. Ce qui constitue aussi un facteur de poussée migratoire. Ainsi, l'amélioration générale des conditions de vie et d'éducation des populations du sud aura un effet sur leur autonomie locale et peut diminuer la pression à l'immigration. Ces constats pointent avec urgence les questions d'égalité entre hommes et femmes, partout sur la terre, ainsi que le rôle que doivent jouer les hommes dans la lutte pour plus d'équité au sein des familles et des sociétés.

En Europe, le survol des difficultés d'accueil et d'insertion des migrants et migrantes montre, à nouveau, les nombreuses vulnérabilités et discriminations auxquelles font face ces groupes, et surtout les femmes en leur sein. La marginalisation des femmes en général sur le marché de l'emploi, d'une part et celle, plus spécifique, des femmes immigrées, dans la société d'installation, d'autre part, se conjuguent créant une ségrégation de ces dernières aux effets désastreux. Le cas des travailleuses musulmanes exclues du marché du travail à cause du port du foulard, alors que l'on s'attend à ce qu'elles soient autonomes, est un exemple emblématique de l'incohérence des politiques d'insertion. Ces nombreux problèmes justifient donc des dispositifs spécifiques d'insertion, et montrent également que les dispositifs existants sont largement inadaptés aux besoins des travailleuses immigrées, malgré la présence d'expériences locales intéressantes (alternance formation/emploi, coopératives de femmes et entrepreneuriat, tentatives de conciliation entre vie professionnelle et familiale...) qui n'arrivent malheureusement pas à se généraliser.

Pour revenir à l'analogie du début, tant que la liberté éclairée de choisir ses « ascenseurs » n'est pas équitable et également accessible pour les hommes et les femmes, d'une part et entre migrants et natifs, d'autre part, autant en Europe que dans les régions d'origine, ces discriminations et violences persisteront avec force.

## Bibliographie

- Anaut M. (2002), « Trauma, vulnérabilité et résilience en protection de l'enfance », *Connexions*, v. 77 n° 1, p. 101-118.
- Franssen A., Carlier D. et Bencheikroun A. (2014), « Les transitions des jeunes entre l'enseignement et l'emploi à Bruxelles : défis pour la gouvernance », *Brussels Studies*, v. 0, n° 73, p. 1-26.
- Freedman J. (2012), « Analysing the gendered insecurities of migration : a case study of female sub-saharan african migrants in Morocco », *International Feminist Journal of Politics*, n° 14, p. 36-55.
- Heptinstall E., Sethna V., Taylor E. (2004), « PTSD and depression in refugee children: associations with pre-migration trauma and post-migration stress », *European Child and Adolescent Psychiatry*, n° 13, p. 373-380.
- Keygnaert I., Dialmy A., Manço A. et coll., « Sexual violence and sub-saharan migrants in Morocco : a community-based participatory assessment using respondent driven sampling », *Globalization and health*, v. 10, n° 32.
- Keygnaert I., Vettenburg N., Temmerman M. (2012), « Hidden violence is silent rape : sexual and gender-based violence in refugees, asylum seekers and undocumented migrants in Belgium and the Netherlands », *Culture, Health & Sexuality*, n° 14, p. 505-520.

- Manço A. (2002), «Sondage sur l'entente familiale chez les jeunes filles issues de l'immigration musulmane en Europe», *Prisme : Santé Mentale Enfance*, n° 37, p. 80-97.
- Manço A. (2020), «Le "mariage à la turque" : apport de main-d'œuvre et stratégies matrimoniales», *Studi Emigrazione*, v. LVII, n° 219, p. 456-469.
- Manço A. (2021), «Insertion des travailleuses migrantes : l'efficacité des dispositifs», Razafindratsimba T., Rachedi L., Perocco F., Manai B. et Vatz Laaroussi M. (éds), *Visages du racisme contemporain : les défis d'une approche interculturelle*, L'Harmattan, Paris, p. 271-292.
- Manço A. et Tas E. (2020), «Migrations matrimoniales comme risque de santé mentale», *Revue Canadienne de Psychiatrie*, v. 64, n° 6, p. 443-446.
- Manço A., Petit S. et Born M. (2006), «La santé psychique et psychosociale des enfants et de leur famille», Born M., Deccache A., Desmet H., Humblet P. et Pourtois J. (sous la dir.), *Recomposer sa vie ailleurs. Recherche-action auprès des familles primo-arrivantes*, Paris : L'Harmattan, p. 15-30.
- Manço A., Said Ouled El Bey et Amoranitis S. (2017), *L'apport de l'Autre. Dépasser la peur du migrant*, Paris : L'Harmattan.
- [Ouali N.](#) (2012), «Précarité et déclasserment des migrantes diplômées non européennes : menace sur leur projet d'émancipation», *Canadian Journal of Women and the Law*, v. 24, n° 1, p. 27-52.
- Renard F., Martin E., Abeloos D. et Deccache A. (2006), «Comment sauvegarder le capital santé des enfants et des adolescents primo-arrivants en médecin scolaire», Born M., Deccache A., Desmet H., Humblet P. et Pourtois J. (sous la dir.), *Recomposer sa vie ailleurs. Recherche-action auprès des familles primo-arrivantes*, Paris : L'Harmattan, p. 31-50.
- Roller A. (2012), *Les politiques de l'Union européenne pour l'emploi des primo-arrivants : quelles mesures pour aider l'accès à l'emploi et lutter contre le travail illégal?*, Bruxelles : Pour la Solidarité.
- Scott J., Averbach S., Modest A. M. et coll. (2013), «An assessment of gender inequitable norms and gender-based violence in South Sudan : a community-based participatory research approach», [Conflict and Health](#), n° 7, art. 4.
- Szikra D., Radjack R., Kokou-Kpolou K., Baubet T. & Moro M. (2019), «Traumatismes migratoires chez les mineurs non accompagnés en Afrique. Analyse des facteurs de vulnérabilité et d'adaptation», *L'information psychiatrique*, v. 95, n° 8, p. 619-626.
- Unterhitzenberg J., Eberle-Sejari R., Rassenhofer M., Sukale T., Rosner R. & Goldbeck L. (2015), «Trauma-focused cognitive behavioral therapy with unaccompanied refugee minors: a case series», *British Medical Council Psychiatry*, v. 15 n° 260, p. 645-654.
- Van den Ameel S., Keygnaert I., Rachidi A. et coll. (2013), «The role of the healthcare sector in the prevention of sexual violence against sub-Saharan transmigrants in Morocco : a study of knowledge, attitudes and practices of healthcare workers. [British Medical Council Health Services Research](#), n° 13, art. 77.